



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise sur le marché du médicament Alcover France et lutte contre les addictions

Question écrite n° 13136

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le refus de l'Agence nationale de sécurité du médicament d'enregistrer en France le médicament Alcover, actuellement mis en circulation en Italie et en Autriche. Ce médicament indiqué dans le traitement du sevrage alcoolique et le maintien de l'abstinence a pourtant reçu un avis favorable de l'Agence européenne du médicament (EMA). Un groupe d'experts européens et de spécialistes reconnus dans le traitement de l'alcoolodépendance a en outre considéré que le bénéfice-risque de ce médicament était excellent et avait le potentiel d'apporter des bénéfices cliniques et de santé substantiels permettant de réduire le coût social lié à l'abus d'alcool. Elle souhaiterait connaître sa position concernant cette opportunité et plus généralement connaître les solutions qu'il envisage de mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'alcoolodépendance, alors que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a évalué à seulement 10 % la prise en charge effective des personnes alcoolodépendantes dans le cadre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13136

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10424

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)